

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du Pays des Nestes Handball – Saison 2013-2014

Le 8/06/2014, l'assemblée générale du Pays des Nestes handball s'est tenue à 10h30 en la salle des fêtes de Saint-Paul.

L'ensemble des membres ont été convoqués par un courrier rappelant les progrès accomplis par le club en matière de structuration et de bénévolat. Etaient aussi joints à ce courrier une liste des missions bénévoles à pourvoir ainsi qu'un bulletin d'inscription au repas consécutif à l'assemblée générale. Les partenaires institutionnels ont aussi été convoqués.

Le président Thomas Lecompte et les vice-présidents Isabelle Kubler et Nicolas Rouy, ouvrent la séance à 10h30, rappellent les modalités de vote et l'ordre du jour :

- Rapport d'activité
- Rapport moral
- Projet de développement 2014-2018
- Proposition de modification des statuts
- Vote du prix des cotisations
- Election des candidats au bureau directeur
- Préparation de la saison 2014-2015
- Remerciements
- Questions diverses

Les représentants des mairies de Loures-Barousse et de Lannemezan sont excusés. Gilbert Carrère, conseil municipal, représente la mairie de Saint-Laurent-de-Neste.

Un support powerpoint aide à l'animation de l'assemblée générale.

Rapport d'activité

L'évolution du nombre de membres (248 en cette fin de saison) ainsi que la répartition des membres par catégorie, par genre et par zone géographique sont présentés aux licenciés. Le nombre d'équipes est rappelé (14) ainsi que le nombre de matchs joués dans la saison (230, dont 5 à Loures-Barousse et 102 à Lannemezan). La faible utilisation du gymnase de Loures-Barousse s'explique par l'état vétuste du sol du gymnase intercommunal (présence de bulles au sol).

12 réunions de bureau ont eu lieu durant la saison, ce qui constitue une augmentation vis-à-vis de la saison précédente. Certaines d'entre elles ont été ouvertes aux entraîneurs. Trois réunions de la commission technique (ensemble des entraîneurs) ont eu lieu, animé par Thierry Brousses. Une réunion de début de saison des jeunes arbitres et une réunion d'organisation du secrétariat ont aussi eu lieu, portant à 17 le nombre de réunions des différentes instances du club.

Le bilan sportif a ensuite été présenté par les vice-présidents : Isabelle Kubler pour la filière masculine et Nicolas Rouy pour la filière féminine. Le bilan général est plus que positif : 2 titres de champions Hautes-Pyrénées en moins de 11 ans, un titre de champion excellence régionale en moins de 18 ans masculin et un titre de champion excellence régionale en seniors féminines, équipe qui accède à la pré-nationale. Le parcours des moins de 18 ans féminines en championnat de France est aussi à saluer. La qualité de la formation du jeune joueur n'est plus à démontrer au sein du club. Le travail des éducateurs bénévoles du club en est le moteur principal.

Le bilan de la commission animation (Emilie Duffo référente) fait état de 5 événements annexes : 2 lotos, un tournoi de belote, la journée de Noël et le déplacement au match Fenix Toulouse contre Cesson-Rennes. Le bilan des actions à finalités financières (lotos et tournois de belotes) est de 5650€ de recettes et 2780€ de bénéfices. Le tournoi sur gazon est prévu le samedi 28 juin.

Le bilan de l'activité arbitrage (Yannick Berthereau référent) fait état de 33 arbitres / jeunes arbitres / très jeunes arbitres au sein du club. Parmi les 28 JA/TJA, 19 ont réalisé plus de 3 arbitrages. Les objectifs de début de saison ont été remplis (faciliter l'organisation des matchs, soulager les coaches, créer une école d'arbitrage, respect des obligations, quasi-totalité des matchs jeunes arbitrés par des JA/TJA). Pour la saison prochaine, il sera nécessaire de développer la fonction de tuteurs de jeunes arbitres, notamment chez les seniors.

Le bilan de l'activité équipement et matériel (Florient Gistau référent) est le suivant : ensemble des ballons en -18 ans et seniors renouvelés ; ensemble des pharmacies renouvelées ; inventaire du matériel et des besoins en matériel réalisé ; convention de partenariats signés avec PK-One et CASAL Sports. Les visuels des nouveaux maillots seniors sont présentés.

Le bilan de la boutique du club (assurée par Clarisse Boyaval et Marie-Noëlle Bertrand) fait état de plus de 250 commandes réalisées et d'un bénéfice de plus de 1000€. Au-delà des finances, la boutique est d'importance parce qu'elle permet de véhiculer l'image du club et qu'elle développe le sentiment d'appartenance.

Rapport moral

Avant la présentation du rapport moral, Thierry Brousses, au titre de président de la commission de discipline de la ligue Midi-Pyrénées, a rappelé l'influence des éducateurs sur le comportement des joueurs et les a appelé à être vigilant quant à leur communication sur les réseaux sociaux.

Thomas Lecompte présente le rapport moral, intitulé *une première étape de franchise*. Rapport présent en annexe.

L'importance du plaisir dans l'activité bénévole et dans la vie du club est soulignée par des interventions suite à la lecture du rapport moral. L'activité du bureau directeur est salué pour son travail de structuration du club.

Mis au vote, le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents.

Présentation du projet de développement 2014-2018

Depuis trois saisons, la nouvelle équipe dirigeante a examiné tour à tour la quasi-totalité des composantes du club et des dimensions que la vie associative d'un club sportif nécessite. Fort de ce travail, le bureau directeur a décidé en cours de saison de définir les axes et de rédiger un nouveau projet associatif pour les 4 prochaines années. Celui-ci vise à définir une feuille de route pour l'association autour des questions suivantes : quelle structuration ? Quelle politique sportive ? Quelles activités associatives ? Quelles ressources ?

Sur le plan de la structuration du club, l'objectif fixé est d'*assurer la pérennité du PNH dans ce qu'il a d'essentiel, un club mixte de dimension régionale, quels que soient les événements et les contraintes*. Organigramme prévisionnel, passage à deux AG annuelles (une sportive, une financière), une AG sportive tournante par secteur, et hausse du bénévolat sont les leviers identifiés.

Sur les plans sportifs et associatifs, l'objectif du projet est d'*offrir à nos licenciés un espace de vie et de partage liant éducation, formation au handball et esprit de compétition*. La politique sportive vise à élargir le socle de base de l'action du club par une politique de handball pour tous en moins de 7/9/11 ans et un développement progressif des aspects de compétition jusqu'à la catégorie moins de 18 ans et seniors, par des interventions au sein des écoles et collèges, par un suivi spécifique des licenciés à haut potentiel, par une fidélisation des licenciés accrue et un passage jeunes/seniors facilité. Au niveau de l'encadrement des équipes, il est souhaité que chaque catégorie dispose d'un binôme encadrant avec un objectif d'un coach diplômé par catégorie (animateur en 11/13 ; entraîneur régional pour les 9/15/18 ; entraîneur interrégional en seniors). Les compétences de nos entraîneurs devront être enrichies (commission technique interne, suivi de séance, participation aux formations fédérales). Le tableau suivant résume les objectifs sportifs, effectifs souhaités et autres éléments relatifs à chaque catégorie.

	Nb séances	Nb équipe souhaité	Effectif souhaité	Objectif de niveau	Niveau de diplôme
-7 mixtes	1 par ville-centre	/	60	Handball pour tous Aucun objectif de niveau	Entraîneur régional
-9 mixtes	1	3	24		
-11 filles	1	2	24		
-11 garçons	2	2	24	Aucun objectif de niveau	Animateur de handball
-13 filles	2	2	24		
-13 garçons	2	2	24	Région Excellence	Entraîneur régional
-15 filles	2	2	16		
-15 garçons	2	2	16		
-18 filles	2	2	24	Région Excellence	

-18 garçons	2	2	24	Région Excellence	Entraîneur interrégional
Equipe 1 filles	2 (possible 3)	2	24	Prénationale haut de tableau / N3	
Equipe 2 filles				Territorial	
Equipe 1 garçons	2 (possible 3)	2	24	Prénationale haut de tableau / N3	
Equipe 2 garçons				Territorial	

Dans le cadre des actions à but social et éducatif, nous souhaitons intervenir dans les écoles de nos villes-centre dans un 1^{er} temps, avant d'intervenir dans toutes les écoles de notre territoire (après création de l'emploi d'agent de développement sportif). Nous souhaitons ainsi répondre aux besoins nés de la réforme des rythmes scolaires, ce qui nous permettra d'accroître notre notoriété, notre nombre d'adhérents et notre capacité de détection.

Des actions de développement de l'arbitrage, des activités de découverte du haut-niveau, des actions de promotion du handball et des activités annexe d'animation sont prévues dans le projet de développement. Afin de mettre en œuvre ce projet, le club souhaite se doter d'un emploi d'agent de développement sportif en CDI à temps partiel (22h) dont les missions seront de 6 ordres : interventions scolaires, coaching, amélioration des compétences des coachs, actions de développement et de promotion, suivi du projet associatif et sponsoring.

Enfin le volet « développement de ressources » intègre en son sein la volonté de création d'un club-house et d'un espace de travail adossé au gymnase de Lannemezan.

Suite à la présentation du projet, plusieurs interventions soulignent la grande taille du territoire couvert par le club et l'importance de prendre en compte cette distance dans la définition des horaires d'entraînement. Un débat de plusieurs minutes s'est ainsi instauré autour de la problématique du handball en milieu rural et des enjeux liés à nos trois villes-centres et à la distance qui les sépare.

Modifications statutaires

Plusieurs modifications sont proposées à l'assemblée générale : inscription de la limite d'âge de 16 ans pour vote aux AG, augmentation à 15 du nombre maximal de membres du bureau de l'association, passage à deux AG annuelle, AG sportive tournante par secteur, ajout d'un article « convention » et d'un article « comptabilité et budget annuel », modifications des articles « bureau directeur » et « réunions de bureau ».

Les nouveaux statuts sont présents en annexes.

Mis au vote, la modification de statuts est approuvée à l'unanimité des présents.

Vote du prix des cotisations

Après débat en réunion (22/05/2014), le bureau de l'association propose une stabilité des tarifs de licences (à l'exception de la licence loisir). Au jour de l'AG, aucune information quant à une hausse des parts fédérales, ligues ou comité n'est connue.

Le tableau ci-après détaille la proposition des nouveaux tarifs.

	Individuel 13-14	Individuel 14-15	Famille 13-14	Famille 14-15
Dirigeant	30	30
- 9 ans	70	70	44	44
- 11 ans	70	70	44	44
- 13 ans	75	75	47	47
- 15 ans	85	85	53	53
- 18 ans	95	95	60	60
Séniors	125	125	78	78
Loisirs	125	80	78	70

Un moment de débat s'instaure quant à la notion de « juste prix » des licences : suffisamment élevé pour assurer une activité de qualité et les dépenses qu'elle engendre, suffisamment faible pour éviter que le prix soit une barrière indépassable pour des familles à faible revenu. Les dernières interventions proposent de promouvoir le tarif relativement peu élevé de nos licences en comparaison d'autres clubs de handball et précisent que la vocation du club n'est pas l'assistantat mais bien le développement du handball. Il est rappelé que le club communique via son site internet et son secrétariat les informations nécessaires pour obtenir une aide sociale dans le cadre du paiement de la licence. Le bureau confirme enfin que la pratique des licences à demi-tarif à partir de la mi-saison (février).

Mis au vote, les tarifs de licences sont votés à l'unanimité.

Election du nouveau bureau

La démission de fait de Frédérique Duffo est portée à la connaissance de l'assemblée générale, celle-ci n'ayant participé à aucune réunion de bureau de la saison en cours, sans excuse ni information. Parmi les membres sortants, trois ne souhaitent pas candidater : Katia Porté, Michel Ozies, Yvan Rodriguez. Pierrick Haran, Patrick Castéran, Nicolas Rouy (membres sortants), Romane Paulin et Yannick Berthereau sont candidats au bureau directeur.

A l'occasion du renouvellement des membres du bureau, un hommage est rendu à Michel Ozies qui après plus de quinze ans de bons et loyaux services au sein du handball nestois décide de quitter le bureau du club. Il reste cependant bénévole au sein du secrétariat.

Aucun candidat au bureau ne souhaitant exercer la fonction de trésorier, il est convenu que Katia Porté poursuive son action jusqu'à ce qu'un successeur prenne sa place. Une régularisation de cette situation sera effectuée lors de l'AG financière de la fin d'année 2014 ou à défaut lors de l'AG de juin 2015.

Mis au vote, les candidatures sont toutes approuvées, à une très large majorité.

Préparation de la saison 2014-2015

La liste des missions bénévoles non effectuées ou partiellement effectuées, avec une brève description, est présentée aux membres. Les missions identifiées sont les suivantes : animation, boutique, responsable de salle, tuteur de JA, sponsoring, responsable de la table de marque de Lannemezan, buvette, gestion du site internet, affichage, flyers, trésorier/trésorier adjoint, rédacteur de résumé de match, photographe, animation du gymnase, gestion du facebook du club, accompagnateur d'équipe.

Les différentes dates de reprise des entraînements et des matchs sont présentées aux licenciés. Les créneaux horaires de l'ensemble des catégories et les horaires d'ouverture du bureau vont être amenés à évoluer. Les secrétaires précisent que l'ensemble des dossiers d'inscription en moins de 15/18 ans et séniors vont prochainement être envoyé par courrier au domicile des licenciés, pour un retour souhaité avant la mi-juillet.

Remerciements

Les jeunes arbitres et très jeunes arbitres ayant effectué plus de 3 matchs dans la saison sont récompensés d'un t-shirt d'arbitrage noir avec poche pour cartons floqué au couleur du club (logo devant, « jeune arbitre PNH » derrière). L'ensemble des bénévoles se verront remettre un t-shirt noir avec le logo du club face avant et l'inscription « respect, solidarité, combativité, engagement » floqué au dos.

Le président remercie l'ensemble des licenciés, les bénévoles, les membres du bureau, les partenaires institutionnels sans qui la pratique du handball serait impossible ainsi que les différents sponsors du club.

Questions diverses

Aucune question diverse posée.

Le président clôt l'assemblée générale à 13h et invite l'ensemble des présents à participer au repas de l'association.

Une première étape de franchise

Rapport moral – saison 2013-2014

S'il n'y avait qu'une phrase à retenir de cet AG, ce serait la suivante. La saison dernière nous étions en crise ; aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Un nouveau climat de travail collectif s'est installé et anime notre action. Les bénévoles sont plus nombreux (presque 40 !) et mieux orientés. Plusieurs d'entre eux ont débuté de nouvelles activités décisives : Myriam au secrétariat, Yannick à l'organisation des arbitrages, Claude sur la circulation de l'information, Clarisse et Marie-Noëlle à la boutique, Florian sur le matériel, Emilie à l'animation, Thierry à la commission technique. Nous anticipons aussi beaucoup plus : le travail sur les coachs pour la saison prochaine a débuté au mois de mars, de même pour l'équipement. Nous avons aussi les moyens d'être plus rigoureux : planning des rencontres sans problème, plus d'une quinzaine de réunions de travail, des JA désignés sur les matches, ...

Tous ces éléments nous ont permis de franchir une étape décisive. Nous connaissons aujourd'hui une relative sérénité, ce qui n'a jamais été le cas ces dernières années. Nous pouvons donc sérieusement envisager de pérenniser ce climat de travail, sans relâcher l'attention. Les conséquences de cette étape franchise sont visibles : obligations fédérales largement remplies, école d'arbitrage, organisation des matches sans problèmes ou presque, relations paisibles avec la ligue Midi-Pyrénées, subvention en hausse.

Et des résultats sportifs toujours présents : 4 titres, les séniors filles qui retrouvent la pré-nationale ; un gymnase souvent plein, notamment pour les matches de championnat de France des 18 ans filles ; des jeunes en sélection, et un état d'esprit PNH qui ne faiblit pas.

Mais une inquiétude existe : nos petites catégories ne sont plus aussi remplies que par le passé... Pour répondre à cet enjeu, et à tous les autres qui nous attendent, nous allons vous présenter, à la suite de ce rapport moral, notre nouveau projet club. Celui-ci fixe les lignes directrices de notre développement pour les prochaines années au niveau sportif, sur le plan de la structuration du club, au niveau des activités associatives et sur le plan financier. Partage, pérennisation, handball pour tous, interventions scolaires, compétition, formation et emploi en sont les maîtres-mots.

La condition de la réalisation de ce projet est le bénévolat. Les bénévoles, leurs compétences, leur travail et leur motivation sont la réelle richesse du club. Sans eux, rien ne serait possible. Sans eux, le PNH n'existerait pas. Pour cela, il mérite tous le plus grand respect et la plus grande considération. Le PNH n'est pas une entreprise ; nos bénévoles sont humains, ils peuvent agir d'une manière qui ne convient pas à certains, ils peuvent aussi se tromper. C'est pourquoi faire preuve de tolérance dans nos relations est important. La tolérance, c'est d'accepter que le jeune arbitre se trompe sans le prendre à parti. La tolérance, c'est accepter qu'un coach fasse ses choix alors qu'on ne ferait pas les mêmes. La tolérance, ce n'est pas se renier. La tolérance, c'est partager.

Alors je vous souhaite de continuer dès la saison prochaine à faire vivre, ensemble : joueurs, coachs, dirigeants, partenaires, bénévoles, supporters, cette formidable aventure qu'est le PNH.

PAYS DES NESTES HANDBALL

STATUTS

ASSOCIATION LOI 1901

Assemblée Générale

21 juin 2012

Modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire le 18 août 2013

Modifiés en Assemblée Générale du 8 juin 2014

Les présents statuts ont été adoptés à la majorité des présents

ARTICLE 1 – Nom

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : « PAYS DES NESTES HANDBALL ».

ARTICLE 2 - Objet

Cette association a pour but la promotion et le développement du handball sur le secteur du Pays des Nestes.

ARTICLE 3 – Siège social

Le siège social est fixé à Saint-Laurent-de-Neste.

Il pourra être transféré par simple décision du bureau ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ARTICLE 4 – Composition

L'association se compose de :

- a) Membres actifs ;
- b) Membres associés ;
- c) Membres bienfaiteurs.

ARTICLE 5 – Admission

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et au règlement intérieur de l'association. Le bureau de l'association peut refuser des adhésions sur la base des présents statuts, du règlement intérieur et avec avis motivé aux personnes intéressées pour les refus individuels.

ARTICLE 6 – Les membres

Les membres actifs sont ceux qui ont pris engagement de verser annuellement une cotisation correspondant aux prix des licences. Ils sont affiliés à la Fédération Française de Handball (FFHB). Ils ont le droit d'expression et de vote lors des assemblées générales.

Les membres associés et bienfaiteurs sont les membres non licenciés auprès de la FFHB désireux de soutenir l'association et de participer à son activité. Ils disposent du droit de présence et d'expression à l'assemblée générale mais n'ont pas le droit de vote. Leur cotisation est nécessairement inférieure à celle des membres actifs. Le bureau de l'association peut dispenser certains membres bienfaiteurs du paiement de la cotisation.

ARTICLE 7 – Radiations

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission
- b) Le décès
- c) La radiation prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant la commission de discipline et/ou le bureau pour fournir des explications. Le règlement intérieur précise les motifs, la procédure disciplinaire et les modalités de recours.

ARTICLE 8 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- a) Le montant des droits d'entrée et des cotisations.
- b) Les subventions de l'Etat, des départements, des communes.
- c) Et de façon générale, toutes ressources autorisées par la loi en vigueur.

ARTICLE 9 – Bureau Directeur

L'association est dirigée par un bureau composé de plusieurs membres, élus pour un mandat de deux ans par l'assemblée générale. Le renouvellement du bureau directeur se fait par moitié sortante lors de chaque assemblée générale ordinaire. Le nombre maximal de membres est fixé à 15. Les membres sont rééligibles.

La structuration du bureau (en termes de présidence, secrétariat, direction sportive, ...) est librement choisie par ses membres, sous réserve que figurent expressément et au minimum un président (représentant légal de l'association), un secrétaire et un trésorier. L'élection des membres du bureau directeur à leur fonction se fait à bulletin secret. La structuration du bureau doit être portée à la connaissance des adhérents dans le mois suivant le vote des fonctions (site internet, presse, ...).

Le bureau directeur a pour objet de mettre en œuvre les décisions de l'assemblée générale, d'organiser et d'animer la vie de l'association dans le cadre fixé par les statuts. Le bureau directeur promeut la parité et encourage toutes formes de bénévolat masculin ou féminin.

En cas de vacance, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la période où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 10 – Réunions du bureau

Le bureau se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation de la présidence de l'association, ou sur la demande d'un quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la/les voix de la présidence de l'association sont prépondérantes. La présence de la moitié des membres du bureau directeur est nécessaire pour pouvoir délibérer.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11 – Comptabilité et budget annuel

Le trésorier tient une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses. L'exercice va du 1er juillet au 30 juin. Le budget annuel est adopté par le bureau directeur dans les trois premiers mois de l'exercice. Les comptes doivent être approuvés par l'assemblée générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.

ARTICLE 12 – Conventions

Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un administrateur, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale.

ARTICLE 13 – Assemblées générales ordinaires

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. Deux assemblées générales ordinaires sont organisées pour chaque saison :

Une AG, dite sportive, consacrée aux aspects sportifs et au fonctionnement de l'association ayant lieu au mois de mai ou de juin.

Une AG, dite financière, consacrée à la présentation du rapport financier de la saison, ayant lieu le mois de novembre ou décembre consécutif à la clôture de l'exercice.

La localisation de l'AG sportive se fait de manière tournante. L'AG sportive de la saison 1 a lieu dans le secteur de Loures-Barousse, l'AG sportive de la saison 2 a lieu dans le secteur de Lannemezan, l'AG sportive de la saison 3 a lieu dans le secteur de Saint-Laurent-de-Neste.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Les convocations peuvent être nominatives ou collectives (affichage, presse, internet).

Les rapports moraux et financiers ainsi que le prix des cotisations font l'objet d'un vote à main levée. Le remplacement des membres sortants du bureau, sans précision de postes ou de responsabilités, se fait par

vote avec bulletin. Les adhérents de plus de 16 ans et les représentants légaux des adhérents de moins de 16 ans prennent part au vote. Les adhérents mineurs de plus de 16 ans peuvent être élus au sein du bureau directeur mais ne peuvent effectuer les fonctions de président, secrétaire, et trésorier.

Sur proposition d'un tiers de ses membres, les votes des rapports moraux, financiers, du prix des cotisations peuvent se déroulés avec urne, émargement et bulletin.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

ARTICLE 14 – Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, la présidence de l'association peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

ARTICLE 15 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur doit être établi par le bureau, qui le fait approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait aux sanctions et aspects disciplinaires ainsi qu'aux rôles et responsabilités des adhérents actifs et des parents (ou responsables légaux).

ARTICLE 16 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.